

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion restreinte du Mardi 07 Juin 2022

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

FINALE DE LA COUPE DU VAL DE MARNE SENIORS FUTSAL

CHAMPIGNY CF / VSG FUTSAL = 3 – 3 (1/2)

Après une rencontre engagée, jouée sur un rythme élevé, conclue sur un score de parité à la fin du temps réglementaire, l'équipe de VSG FUTSAL a su l'emporter à la mort subite.

Le Président du District du Val de Marne et l'ensemble de son Comité Directeur remercient la municipalité de Champigny sur Marne et son Club de Champigny CF pour le prêt des installations, la parfaite organisation de ce match à huis clos et la tenue de l'ensemble des acteurs de cette finale très indécise.

COPA COCA-COLA

Inscription de 4 équipes du Val de Marne :

B2M FUTSAL, SAINT-MAURICE AJ, ULTRA FUTSAL 94 et VITRY ASC

Une réunion inter-Districts au niveau de la Ligue est organisée le 07/06/2022 pour préciser des éléments d'organisation de la compétition qui seront transmises sur la messagerie des clubs.